Image not found or type unknown

# Condamnation in solidum en principal

Par **tamou**, le **17/09/2015** à **20:55**

bonsoir
suite à un procès de famille concernant une vente d'immeuble suite à succession, nous avons perdu notre procès commencé il y a environ 10 ans. Nous nous retrouvons condamné in solidum en principal (une personne de la famille ne veut pas payer ce qu elle doit, sachant que celle ci a hérité, qu elle possède une maison de campagne et est retraité donc avec des revenus) doit on obligatoirement payer pour cette personne et que risque t on si l'on ne paye pas
merci de votre réponse
Tamou

Par **chaber**, le **18/09/2015** à **07:19**

bonjour

le créancier peut se retourner **contre un seul** des condamnés (en général celui qu'il juge le plus solvable) afin de recouvrer la **créance entière**.

cette personne devra faire son affaire avec les autres condamnés

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés